

INSCRIPTION

Par internet au www.concours-musical-de-france.com ou par courrier en remplissant la demande ci-dessous.

✂ Découper selon le pointillé

NOM Prénom

N° Rue Code Postal

Ville Pays Tél./ E-mail

Discipline Degré

Nom, Prénom du Partenaire 4 mains Tél./ E-mail

Œuvres choisies : remplir le tableau ci-dessous ou le recopier sur papier libre

Indiquez le support de l'enregistrement vidéo (DVD, clé USB, Youtube, téléchargement) :

Le candidat, ou son représentant légal autorise n'autorise pas
le CONCOURS MUSICAL DE FRANCE à utiliser les vidéos, enregistrements et photos produits par ses services au moment
des épreuves. Il s'engage à ne réclamer aucun droit de reproduction sur l'ensemble des documents édités et ce, quel que
soit le type de support de reproduction utilisé.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement. **Date et Signature du candidat, ou de son représentant légal**

✂ Découper selon le pointillé

Les indications que vous porterez sur ce document pourront faire l'objet d'un traitement informatisé conformément à la loi
n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

1) JOINDRE :

- Le bulletin d'inscription**, écrit en lettres capitales (toute demande illisible sera renvoyée).
- Les droits d'inscription** correspondant au degré choisi (règlement en euros obligatoire) :
- par mandat national ou international, chèque bancaire à l'ordre du CMF ou par virement (SMC
MARSEILLE AG, IBAN : FR76 3007 7049 0017 1709 0020 075 - BIC : SMCTFR2AXXX) pour les
candidats résidant en France et à l'étranger.
- Le DVD** (ou autre support)
- La demande d'invitation**, pour les candidats et les accompagnateurs étrangers qui ont l'obligation
d'obtenir un visa
- La liste des œuvres** choisies pour le ou les degrés :

Compositeur	Titre	Opus/n°	Durée

2) RENVoyer le tout à : CMF - 5, rue Jules Moulet - 13006 Marseille - France

Le candidat peut s'inscrire dans divers degrés ou disciplines à condition de remplir une demande
pour chacun d'eux et d'acquiescer les droits correspondants. Si nécessaire, recopier ou photocopier la demande
d'inscription.

Piano 4 mains : 1 seule demande et 1 seul droit d'inscription pour les 2 candidats.

Le candidat recevra, quelques jours avant la date de la Finale, une convocation où seront indiqués le jour,
l'heure et le lieu de passage. En cas de non réception du courrier, veuillez consulter le site internet
www.concours-musical-de-france.com.

DROITS D'INSCRIPTION	
PIANO CLASSIQUE	PIANO RYTHM'S
Artistique Supérieur.....80 €	Artistique Virtuosité Jazz.....70 €
Artistique Virtuosité85 €	PIANO 4 MAINS
Artistique Excellence.....90 €	Artistique Virtuosité75 €
Artistique Diplôme de Concert.....100 €	Artistique Excellence.....90 €

Concours Musical De France Concours International de Piano



Placé sous le haut Patronage du
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Présidente :
Ginette GAUBERT
Pianiste

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979
Siège social : 5, rue Jules Moulet - 13006 MARSEILLE - FRANCE
Tél. 04.91.54.08.81 - Fax 04.91.33.79.30
E-mail : ginette.gaubert@wanadoo.fr
info@concours-musical-de-france.com
www.concours-musical-de-france.com

2019

COMITÉ D'HONNEUR : J.-C. GAUDIN Sénateur-Maire de Marseille.

H. HEUGEL, Directeur de l'Ecole Normale de Musique de Paris - J. OKAZAKI, Pianiste -
B. TARQUINI, Artiste Lyrique - C. BOLLING, Pianiste Compositeur - S. WOJTAS, Pianiste,
Directeur de l'E.N.M. de Cracovie - P. PENICHER-JAMET, Directrice du Conservatoire de Musique de
Maisons-Alfort - F. NEYRAT, Directeur de l'Alliance Française à Odessa (Ukraine) - P. REACH, Pianiste -
D. VISVIKIS, Compositeur - V. LEPIGEON-RIVIER, Pianiste - S. THOMAS, Pianiste Compositeur -
M. VACHON, Pianiste.

COMITÉ ACTIF : G. GAUBERT - J. BAROTTO - M. GAUBERT-CHEMOUL - P. BELTRA - S. CHEMOUL

- Section Artistique -

6 800 € en Finale

I - Eliminatoires par enregistrement vidéo

Date limite des inscriptions : 1^{er} mai 2019

II - FINALE - PARIS : 1er et 2 juin 2019,

Maison du Japon - Cité internationale universitaire de Paris
7 C Boulevard Jourdan - 75014 Paris

LA FINALE EST PUBLIQUE - ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

SECTION ARTISTIQUE (Pas d'autre section en 2019)

Le candidat a la possibilité de s'inscrire dans un ou plusieurs degrés, à condition que les œuvres choisies soient différentes dans chaque degré.

Pour atteindre la durée requise, le candidat pourra compléter le programme par une œuvre de son choix.

SUPERIEUR :

A – Choisir une œuvre parmi les suivantes (Exécutions sans reprises)

- L. V. BEETHOVEN : Rondo Allegro de la Sonate op. 13 n° 8 (Pathétique)
- F. SCHUBERT : Impromptu op. 90 n° 2
- F. CHOPIN : Valse op. 70 n° 2 ou op. 64 n° 2 en Do dièse mineur ou op. 69 n° 2 en Si mineur
- W. A. MOZART : Presto de la Sonate KV 280 n° 2 en Fa majeur ou Allegro de la KV 283 n° 5 en Sol majeur
- F. MENDELSSOHN : Fantaisie op. 28 première partie

B – Une œuvre au choix de J.S. BACH ou D. SCARLATTI (Reprises autorisées)

C – Une œuvre d'un compositeur français (Reprises autorisées)

D – Une œuvre du XXe siècle (Reprises autorisées)

Durée du programme : 25 minutes environ

VIRTUOSITÉ :

A – Choisir une œuvre parmi les suivantes (Exécutions sans reprises)

- L. V. BEETHOVEN : Allegro ou rondo allegro comodo de la sonate op. 14 n° 1
- W. A. MOZART : Allegro con spirito de la Sonate KV 309 n°7 ou Allegro assai de la KV 280 n° 2

B – F. CHOPIN : Etude op. 25 n° 2 ou Nocturne op. 9 n° 2 ou Nocturne op. 55 n° 1
ou F. LISZT : Un Sospiro (« Caprices poétiques » n° 3)

C – Une œuvre au choix de J.S. BACH ou D. SCARLATTI ou P.A. SOLER (Reprises autorisées)

D – Une œuvre d'un compositeur français (Reprises autorisées)

E - Une œuvre du XXe siècle (Reprises autorisées)

Durée du programme : 35 minutes environ

EXCELLENCE :

A – Choisir une œuvre parmi les suivantes (Exécutions sans reprises)

- L. V. BEETHOVEN : Presto agitato de la Sonate op. 27 n° 2 ou allegro de la Sonate op. 31 n° 3 ou presto à la tedesca de la Sonate op. 79 n°25
- W. A. MOZART : Allegro moderato de la Sonate KV 330 n° 10 ou allegro con spirito de la KV 309 n° 7
- F. CHOPIN : Une étude au choix (à l'exception de l'op. 25 n° 2)

B – Une œuvre d'un compositeur français (Reprises autorisées)

C – Une œuvre d'un compositeur russe, espagnol ou argentin (Reprises autorisées)

D – Une œuvre de F. CHOPIN ou F. LISZT ou J. BRAHMS ou R. SCHUMANN (Reprises autorisées)

E – Une œuvre du XXe siècle (Reprises autorisées)

Durée du programme : 45 minutes environ

DIPLOME DE CONCERT :

A – Choisir une œuvre parmi les suivantes (Exécutions sans reprises)

- L. V. BEETHOVEN : Maestoso et « Allegro con brio appassionata » de la Sonate op. 111 n° 32 en Do mineur ou la sonate (entière) op. 78 n° 24 ou vivace ma non troppo, adagio espressivo et prestissimo de l'op. 109 n° 30 en Mi majeur ou « Rondo a Capriccio » op. 129
- W. A. MOZART : Allegro de la Sonate KV 576 n° 18 ou Allegro de la KV 284 n° 6 ou Allegro de la KV 332 n° 12

B – Une œuvre de F. CHOPIN ou F. LISZT ou J. BRAHMS ou R. SCHUMANN (Reprises autorisées)

C – Une œuvre d'un compositeur russe, espagnol ou argentin (Reprises autorisées)

D – Une œuvre d'un compositeur français (Reprises autorisées)

E – « Italian Polka » de S. Rachmaninov (Prix Ginette Gaubert) ou une œuvre du XXe siècle

Durée du programme : 60 minutes environ

ARTISTIQUE 4 MAINS

VIRTUOSITÉ : ● Un programme au choix de 20 minutes environ choisi par les candidats.

EXCELLENCE : ● Un programme au choix de 30 minutes environ choisi par les candidats.

ARTISTIQUE JAZZ

VIRTUOSITÉ : ● Une IMPROVISATION pour piano seul de 8 à 10 minutes à choisir parmi les standards suivants : I got rythm, Misty, Caravan, Summertime.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le CMF est ouvert à tous les pianistes sans limite d'âge.

a) ÉLIMINATOIRES SECTION ARTISTIQUE :

L'audition des épreuves éliminatoires s'effectue uniquement par enregistrement vidéo.

Le candidat peut s'inscrire dans plusieurs degrés ou disciplines à condition de remplir une demande pour chacun d'eux et d'acquitter les droits correspondants. Dans ce cas les œuvres choisies devront être différentes dans chaque degré.

Seuls les candidats ayant joué les œuvres de mémoire seront susceptibles de participer à la **Finale**. Pour les candidats présentant le 4 Mains l'exécution de mémoire n'est pas obligatoire, tant pour les Éliminatoires que pour la Finale.

b) FINALE : Aucun droit d'inscription supplémentaire.

Les candidats sélectionnés présenteront de mémoire (à l'exception des 4 Mains), le même programme que celui choisi pour les éliminatoires. La composition du Jury sera communiquée le jour des Finales.

Le Jury se réserve le droit de ne pas distribuer toutes les récompenses et d'arrêter le candidat lorsqu'il estimera disposer des éléments suffisants pour attribuer sa note. **SES DÉCISIONS SONT SANS APPEL.**

c) CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

Les candidats doivent faire parvenir leur enregistrement (DVD, Clé USB, Youtube, email) avec leur inscription, au plus tard le 1er mai 2019.

Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés.

- Les frais de voyage, d'entretien et d'hébergement sont à la charge du participant.
- En cas de litige, seul le texte français du règlement sera pris en considération.

PHOTOCOPIE DES OEUVRES INTERDITE (même partielle) loi du 11/3/1957 - Code Pénal, art. 425

RÉCOMPENSES

AUCUN RÉSULTAT PAR TÉLÉPHONE, consultez le site internet www.concours-musical-de-france.com

ÉLIMINATOIRES : à l'issue des éliminatoires les candidats recevront par courrier un certificat de participation mentionnant leur récompense régionale, soit : 1er Prix "Finaliste", 1er, 2e, 3e, 4e, 5e Prix.

Seuls les candidats ayant obtenu la Mention **1er Prix "Finaliste"** participeront à la finale.

FINALE : Proclamation des résultats, remise des Prix et cocktail le dimanche soir des épreuves.

Les candidats recevront par courrier le **Diplôme du CMF**.

PRIX CMF ATTRIBUÉS EN FINALE

- a) Seuls les candidats ayant obtenu en Finale un 1er Prix sont susceptibles de recevoir le prix CMF. Ce prix, proposé par la Présidente, doit être accepté par la majorité des membres du jury. En cas d'ex aequo, le prix sera partagé entre les deux candidats.
- b) 1 seul prix CMF par degré, 1 seul prix des Editeurs pour les 2 partenaires dans la discipline piano 4 mains.

PIANO CLASSIQUE	PIANO RYTHM'S
Artistique Supérieur..... 500 €	Artistique Virtuosité Jazz 300 €
Artistique Virtuosité..... 900 €	PIANO 4 MAINS
Artistique Excellence 1 500 €	Artistique Virtuosité 400 €
Artistique Diplôme de Concert..... 2 000 €	Artistique Excellence 800 €

PRIX Ginette Gaubert : pour la meilleure interprétation de Italian Polka de Rachmaninoff 300 €

Prix Spécial Teresa Janina Czekaj : pour la meilleure interprétation d'une œuvre de Frédéric Chopin... 100 €

CORRESPONDANTS POUR L'ÉTRANGER

POLOGNE : Mme Joanna GARNCZAREK - Tél. (33).4.42.57.33.22.

EUROPE DE L'EST : Mme Yelena DELVILLE - Tél.02.51.24.71.96 ou 06.62.86.00.35 (à partir de 14h00) - yelena.delville@free.fr

ESPAGNE : Mme Rita FERRER I MIQUEL - Tél. (34).972.30.42.15 ou (34).606.98.33.40 - email : info@escolademusica.com

RIGA : Mme Tamara BOGDANOVA - bogdanovatk46@gmail.com. **Mme Inese VISE** - inese.v17@inbox.lv

UK-USA : M. Yohann RIPERT - E-mail : yohannripert@gmail.com ou (00) 19.17.30.27.849

CHINE : Mlle Zhenni Li - zhenni.li@yahoo.com